

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016

Canton de

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 octobre 2016

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 4 octobre 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-77

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. MANINI

OBJET

CESSION D'UNE PROPRIETE
COMMUNALE
19 RUE ANDRE LASSAGNE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST (par proc. à M. JOINT), M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme LACROIX jusqu'au N° 2016-76 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : R. THEVENOT

Au-delà de son étude sur l'état du patrimoine immobilier bâti, et de la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), la Ville a souhaité élargir le champ de sa réflexion sur les terrains nus qu'elle possède. L'objectif est de céder les terrains ne présentant pas un intérêt suffisamment fort pour être conservés, ou dont l'utilisation ne peut être davantage optimisée.

Ainsi, la Ville est propriétaire d'un terrain au 19 rue André Lassagne, dépendant de son domaine privé. La parcelle, cadastrée section AL n° 130, a une contenance de 3 634 m².

L'association sportive qui utilisait précédemment ce terrain a été relocalisée, avec son accord, sur un autre site de la commune.

Le terrain communal de la rue Lassagne devenu disponible est situé dans un environnement privilégié, il constitue un lieu remarquable, adapté pour de futures constructions. Aussi, un cahier des charges a été préparé, préconisant une surface de plancher maximale de 3 100 m² s'inscrivant dans un plan de composition cadre, élaboré avec un cabinet d'architectes urbanistes. Il est précisé que le terrain fera préalablement l'objet d'une division parcellaire, puisque une partie du tènement, soit environ 166 m², empiète sur le domaine public de voirie métropolitain. La surface nette du terrain à céder est donc de 3 448 m².

Onze promoteurs constructeurs ont été consultés.

La Ville a reçu quatre réponses. Après analyse des offres, la proposition de BOUYGUES IMMOBILIER, disposant de nombreuses références, a été retenue. Ce promoteur propose un projet bien intégré dans l'environnement, sur la base d'un plan de composition de qualité, et un prix le plus favorable pour la Ville. En outre, il satisfait à l'ensemble des prescriptions du cahier des charges.

La Ville propose donc de céder à BOUYGUES IMMOBILIER ce terrain, pour un montant de 3 000 000 €, hors droits et hors frais (net vendeur).

Ce prix est supérieur à l'estimation réalisée par France Domaine, dans son avis du 29 août 2016 (2 600 000 €).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 34 voix pour, 5 contre et 2 abstentions,

- APPROUVE

le principe de la cession du terrain dont la Ville est propriétaire au 19 rue André Lassagne, actuellement cadastré section AL n° 130, amputé d'une partie du tènement d'une surface de 166 m² qui sera rétrocédée à la Métropole de Lyon, pour un montant de 3 000 000 € hors droits et hors frais, à BOUYGUES IMMOBILIER,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer le compromis, l'acte de vente, tous dépôts et toutes autorisations d'urbanisme notamment, le cas échéant, celle permettant le détachement de parcelle vendue, en vue de construire, et toutes pièces relatives à cette vente qui sera passée pour les deux parties, par l'étude notariale BREMENS & Associés, domiciliée à Lyon 6ème,

- DIT

que la recette de 3 000 000 € sera versée au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 octobre 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET